

COMPTE-RENDU SOMMAIRE du conseil municipal
de la commune de VALENCIN
Séance du 13 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize du mois de Juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Bernard JULLIEN, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	08/06/2022
Présents :	15	Date d'affichage :	14/06/2022
Votants :	20		

Présents : M Bernard JULLIEN – M Pierre SERTIER – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – M Christophe SOULIER – M Guy DURAND – M Michel LAURENT – M Gilles DENIS – M Ludovic HIRTH – Mme Christelle COURTHIAL – M Daniel MOTA – Mme Vanessa DEVAUX – Mme Céline GONZALEZ-THOLLIN – Mme Véronique BOUCHARD

Absents : Mme Nathalie ZAMBARDI – M Robert PARISET – M Christian TERSIGNI – Mme Audrey BLANCHON donne procuration à M Bernard JULLIEN – M Cédric WEBER donne procuration à M Gilles DENIS – Mme Virginie CHRISTOPHE donne procuration à Mme Vanessa DEVAUX – Mme Fanny LAMOUCHE donne procuration à Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Christophe BADUFLE donne procuration à Mme Véronique BOUCHARD

M Jean-Louis CIANFARANI a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance ouverte à 19h07

Monsieur le Maire rapporte la décision n°2022-004 par laquelle il a été décidé de déposer auprès du Département de l'Isère une demande de subvention pour les travaux de mise en séparatif d'une partie du réseau situé sous la RD 53. Coût des travaux : 792 578 €. Montant de la subvention demandée : 79 258 €.

Monsieur le Maire rapporte la décision n°2022-005 par laquelle il a été décidé de déposer auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse une demande de subvention pour les travaux de mise en séparatif d'une partie du réseau situé sous la RD 53. Coût des travaux : 792 578 €. Montant de la subvention demandée : 237 773 €.

N° 01	<u>Délibération n° 2022-032</u>	Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 Mai 2022
-------	---------------------------------	---

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 Mai 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **APPROUVE**, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 Mai 2022

N° 02	<u>Délibération n° 2022-033</u>	Création d'un terrain de football synthétique Attribution du marché
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal par :

***18 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***2 Abstentions (Mme Véronique BOUCHARD – M Christophe BADUFLE)**

✚ **DECIDE de RETENIR** l'offre de base et les prestations supplémentaires éventuelles de la société LAQUET pour un montant total de 718 850.80 € HT

✚ **CHARGE** M le Maire d'informer l'entreprise non retenue

✚ **AUTORISE** M le Maire à signer les pièces du marché et tous documents nécessaires à son exécution

✚ **AUTORISE** M le Maire à notifier le marché à l'entreprise LAQUET.

N° 03	<u>Délibération n° 2022-034</u>	Invitation de la Commune de RANGUEVAUX Prise en charge du coût du transport
-------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que pendant la seconde guerre mondiale, des habitants de la commune de Valencin ont accueilli des habitants de la Commune de Ranguieux.

Aujourd'hui, cette commune située dans le département de la Moselle (au nord de Metz) invite les habitants de Valencin à la cérémonie commémorative organisée les 17 et 18 septembre 2022.

Afin de permettre aux Valencinois intéressés de participer à cet évènement, Monsieur le Maire propose que le coût du transport aller/retour soit pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, par

***18 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

*** 2 Abstentions (Mme Véronique BOUCHARD – M Christophe BADUFLE)**

 **APPROUVE** la prise en charge par la Commune de Valencin du coût du transport aller/retour pour permettre aux Valencinois intéressés de se rendre les 17 et 18 septembre 2022 à Ranguieux.

 **DIT** que le choix du bus dépendra du nombre d'inscrits pour ce déplacement.

N° 04	<u>Délibération n° 2022-035</u>	Budget principal Décision modificative n°1
--------------	--	---

Afin de permettre d'ajuster le budget de la Commune, Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget principal de la Commune :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	52 431,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	52 431,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-202 : frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	0,00 €	6 455,10 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-144 : TERRAIN MULTI SPORT	0,00 €	560,19 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-123 : RESTAURANT SCOLAIRE	0,00 €	2 073,49 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-122 : CLUB HOUSE FOOTBALL & TENNIS	0,00 €	1 923,35 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-136 : FOYER MONTAGNON	0,00 €	518,94 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-141 : ECOLES	0,00 €	372,52 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-142 : MAIRIE/AGENCE POSTALE	0,00 €	11 535,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-107 : TRAVAUX CD 53	0,00 €	911,32 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-108 : VOIRIE COMMUNE	0,00 €	9 402,34 €	0,00 €	0,00 €
D-21533-138 : HAUT DEBIT	0,00 €	573,18 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-127 : MATERIEL INFORMATIQUE ET MOBILIER ECOLES	0,00 €	180,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-108 : VOIRIE COMMUNE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 402,34 €
R-2031-122 : CLUB HOUSE FOOTBALL & TENNIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 923,35 €
R-2033 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 455,10 €
R-2033-107 : TRAVAUX CD 53	0,00 €	0,00 €	0,00 €	911,32 €
R-2033-123 : RESTAURANT SCOLAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 073,49 €
R-2033-127 : MATERIEL INFORMATIQUE ET MOBILIER ECOLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180,00 €
R-2033-136 : FOYER MONTAGNON	0,00 €	0,00 €	0,00 €	518,94 €
R-2033-138 : HAUT DEBIT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	573,18 €
R-2033-141 : ECOLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	372,52 €
R-2033-144 : TERRAIN MULTI SPORT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	560,19 €
R-238-142 : MAIRIE/AGENCE POSTALE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 535,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	34 505,43 €	0,00 €	34 505,43 €
D-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	318,80 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-118 : SALLE SPORTIVE ET POLYVALENTE	1 555,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-128 : STADE	0,00 €	15 973,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-123 : RESTAURANT SCOLAIRE	0,00 €	154,16 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-139 : ETANG DE VALENCIN	0,00 €	2 644,80 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-142 : MAIRIE/AGENCE POSTALE	11 535,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-107 : TRAVAUX CD 53	0,00 €	3 721,56 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-108 : VOIRIE COMMUNE	0,00 €	55 358,76 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-108 : VOIRIE COMMUNE	0,00 €	1 350,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-151 : AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-118 : SALLE SPORTIVE ET POLYVALENTE	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

D-2182-114 : MATERIELS SERVICES TECHNIQUES	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	27 090,00 €	79 521,08 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	79 521,08 €	114 026,51 €	0,00 €	34 505,43 €
Total Général		34 505,43 €		34 505,43 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

✚ **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Principal dont le détail figure ci-dessus.

N° 05	<u>Délibération n° 2022-036</u>	Budget assainissement Décision modificative n°1
--------------	--	--

Afin de permettre d'ajuster le budget du service de l'assainissement, Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget principal de la Commune :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	336,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	336,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	336,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	336,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	336,00 €	336,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	435,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	435,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	435,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	435,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	435,00 €	435,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✚ **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget du service de l'assainissement dont le détail figure ci-dessus.

N° 06	<u>Délibération n° 2022-037</u>	Budget eau potable Décision modificative n°1
--------------	--	---

Afin de permettre d'ajuster le budget du service de l'eau potable, Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget principal de la Commune :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	687,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	687,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	687,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	687,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	687,00 €	687,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	121,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	121,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2033 : Frais d'insertion	121,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	121,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	121,00 €	121,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

 **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget du service de l'eau potable dont le détail figure ci-dessus.

M TERSIGNI (ayant également procuration pour M Robert PARISSET) est arrivé en fin de séance après le vote de l'ensemble des délibérations.

M le Maire indique que Mme Nathalie ZAMBARDI avait effectivement donné procuration à M Christophe SOULIER. Le pouvoir a été retrouvé après vote de l'ensemble des délibérations.

M le Maire rappelle les règles et les formalités à respecter par les personnes appelées à tenir un bureau de vote.

M Gilles DENIS indique que le dossier de rénovation des deux terrains de tennis extérieurs est clos. Le club vient de verser à la Commune la subvention votée par la fédération pour ces travaux (6 250€).

Fin de séance à 20h23

Le Maire
Bernard JULLIEN